

devant les canons de l'ennemi, au cœur même de leur capitale.

Les journaux de Vienne nous disent, en outre, que la situation a tellement empire en Bosnie, qu'on a lieu de craindre une insurrection prochaine. Les nombreux émissaires qui viennent de Serbie et en apportent le mot d'ordre, dit le *Wanderer*, ont si bien préparé les esprits que, sur un signal donné, la population peut se soulever en masse. On assure que des armes et des munitions sont cachées dans des lieux secrets et connus seulement de quelques-uns des initiés, elles ne seront distribuées qu'au moment où le mouvement éclatera. Des chrétiens bosniaques qui étaient à la tête de l'insurrection, en 1838, sont rentrés séparément et en cachette au pays, et il paraît que cette fois aussi ils dirigeront la levée de boucliers qui se prépare. Les bachi-bozouks qui ont déserté du théâtre de la guerre, dans l'Herzegowine, font courir les bruits les plus fâcheux pour les Turcs. Les mahométans indigènes désespèrent de leur destinée et sont persuadés que la fin de la domination turque en Bosnie est proche. Il ne s'agit encore, il est vrai, que d'impressions populaires; mais on ne saurait nier qu'elles révèlent de menaçantes éventualités bien propres à faire réfléchir la Porte Ottomane et l'Europe. A l'Angleterre surtout, doit revenir la responsabilité de ce qui se passe, si elle ne se hâte de changer de langage et d'attitude, dans les conseils d'Abdul-Azis.

Mexique.

Des lettres de Mexico, du 10, publiées par le *Constitucional*, de Madrid, portent :

« On ne sait pas si les Français continuent leur mouvement de retraite ou s'ils attendront à Amozoc les renforts que l'on dit être arrivés à la Vera-Cruz, sous les ordres du général Douay. Un fait à constater, c'est que les réactionnaires, que l'on croyait être d'accord avec Almonte et les Français, sont restés calmes sans prendre aucune part à l'affaire del Corro de Puebla, et cependant Zaluga et Marquez étaient avec leurs troupes à Cholultl, presque en vue de l'attaque de Puebla. On ne doute cependant pas qu'ils ne soient d'accord avec les Mexicains qui sont avec les Français. »

Amérique.

D'après un télégramme de New-York, du 12 juin, les troupes fédérales qui étaient à la poursuite de la division confédérée du général Jackson ont été repoussées vigoureusement. On assure que les confédérés marchent sur Nashville avec des forces considérables. Les attaques contre Charleston et Mobile paraissent imminentes. Rien d'important de Richmond.

UNE NOUVELLE INSULTE DE L'ANGLETERRE.

Extrait du compte-rendu de la séance du Sénat du 20 juin.

M. LE COMTE DE CASABIANCA. Messieurs les sénateurs, quatre-vingt-sept habitants de la commune de Baulne, département de l'Aisne, y compris le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux, sollicitent l'intervention du Sénat auprès du gouvernement pour empêcher la dérivation des eaux du Surléon au profit de la ville de Paris. Ils prétendent que ces eaux sont nécessaires à leur alimentation et à la mouture des blés qui leur fournissent le pain de chaque jour.

Ils invoquent les considérations d'équité et de justice qui ne permettent point d'enlever aux populations des campagnes des eaux jaillissant sur leur territoire et dont l'usage leur est indispensable, pour en doter une ville pourvue d'immenses ressources et traversée par une rivière abon-

dante. Les pétitionnaires supposent que déjà le préfet de la Seine a été autorisé à détourner les sources du Surléon dont il a fait acquisition. C'est une erreur; aucune décision n'a été rendue; une enquête doit être ouverte sur les lieux; tous les droits sont réservés. Nous avons l'honneur de vous proposer le renvoi de cette pétition au ministre des travaux publics, conformément au vote que vous avez émis déjà sur des pétitions ayant le même objet.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je suis bien loin de m'opposer au renvoi de la pétition à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qui se trouve en ce moment à Londres, et qui peut voir affiché sur tous les murs de cette ville : *Grande défaite des Français par les Mexicains.*

C'est là qu'il apprendra le renvoi qui lui est fait de cette pétition en même temps qu'il verra quelle haine profonde on fait éclater en Angleterre contre la France et comment, dans ce moment même, par suite d'une désertion sur le champ de bataille, nous avons éprouvé, non pas une défaite, mais un insuccès, qui sera réparé bientôt, je l'espère, et dont la France sortira victorieuse et glorieuse.

Mais il est bon de remarquer, à ce sujet, tout ce qu'il y a eu de contraire à la loyauté dans cette politique qui nous a entraînés et nous a ensuite abandonnés. Je dis ceci, parce qu'aucune feuille publique n'en a parlé en France, soit que les journaux ne l'aient pas osé, soit qu'il y ait, pour en étouffer la publicité, des pensionnés occultes de l'Angleterre dans notre pays. Je dis le fait pour qu'il soit inséré au *Moniteur*, pour qu'il soit répété dans les autres journaux, enfin pour que toute la France sache ce qui se passe à cette heure, à Londres, de haineux contre nous.

M. LE PRÉSIDENT. Mais, M. de Boissy, je ne vois pas quel rapport il y a entre toutes vos suppositions et les sources du Surléon.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je ne dis pas non plus qu'il y ait beaucoup de rapport. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais il n'y en a pas du tout. (Nouveau mouvement d'hilarité.)

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je prie le Sénat de croire que je n'ai pas cherché une raison, mais simplement un prétexte.

M. LE PRÉSIDENT. C'est précisément ce que je ne puis permettre; je suis obligé de vous rappeler à la question quand vous vous en écarterez. Or, vous convenez que vous n'y êtes en aucune façon.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Complètement.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous prie donc d'y rentrer, si vous voulez conserver la parole.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je n'ai plus rien à dire. Si j'ai parlé, c'est uniquement pour que mes paroles soient insérées au *Moniteur* et reproduites dans tous les journaux, pour qu'on ne suppose pas un fait si important. Il faut qu'on sache bien, en France, tout ce qu'il y a en Angleterre, de haine, de perfidie, de mauvaise foi contre nous; il est bon d'entretenir, dans notre pays, le ressentiment de la trahison dont nous venons d'être victimes.

UN SÉNATEUR. C'est une nouvelle dérivation du Surléon.

M. LEFEBVRE-DURFLE. C'est un hors-d'œuvre, mais il a son à-propos.

M. LE PRÉSIDENT. Allons, monsieur de Boissy, n'insistez pas davantage.

Personne ne s'oppose aux conclusions de la commission?... Le renvoi au ministre de l'agriculture et du commerce est ordonné.

M. LE VICE-AMIRAL LE PRÉDOR. Avec l'observation de M. de Boissy. (On rit.)

(Cet incident est suivi d'une légère agitation mêlée d'hilarité.)

Pour extrait : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 23	le 24	hausse	baisse
3 % ancien.	68.45	68.55	10	»
3 % nouveau.	68.40	68.55	15	»
4 1/2 au compt.	97.00	96.65	10	35

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Le pourvoi formé par le procureur général près la Cour de cassation, dans l'intérêt de la bi, contre l'arrêt de la Cour impériale de Douai, affaire Mirès, doit être porté jeudi prochain devant la Chambre criminelle.

M. le conseiller Faustin Hélie est chargé du rapport et les conclusions seront prises par M. le procureur-général Dupin.

On s'est beaucoup élevé, dans ces derniers temps, contre la détention préventive, et cette question, en effet, est une des plus intéressantes que soulève actuellement notre législation. On aurait voulu voir introduire dans nos cadres celle de la liberté provisoire sous caution.

On va voir que, dans la loi des 13 et 14 avril 1835 votée unanimement le 8 mars par le Corps législatif et le 23 du même mois par le Sénat, l'article 94 du Code d'instruction criminelle se trouve modifié dans un sens analogue.

Article unique. — « Après l'interrogatoire, le juge pourra décerner un mandat de dépôt. — Dans le cours de l'instruction il pourra, sur les conclusions conformes du procureur impérial et quelle que soit la nature de l'accusation, donner main-levée de tout mandat de dépôt, à la charge par l'accusé de se présenter à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement aussitôt qu'il en sera requis. L'ordonnance de main-levée ne pourra être attaquée par voie d'opposition, etc. »

Un fait extraordinaire qui ne peut manquer de fixer l'attention de la science médicale s'est produit ces jours derniers à Sorgues.

Une jeune fille de six ans, Joséphine Bezet, de Sorgues, fille d'un serrurier de cette localité est décédée samedi soir, 14 du courant; elle avait rejeté par les narines, quelques jours avant d'expirer, une énorme chenille.

On presume que c'est en sentant un bouquet de roses que quelques œufs déposés par des papillons auraient été aspirés. D'après l'opinion des hommes de l'art qui ont été appelés à donner leurs soins à cette pauvre enfant dont l'agonie a été aussi longue que douloureuse, il est probable que d'autres chenilles existent encore dans la tête de cette enfant.

Du reste, pour être pleinement fixés sur cet événement extraordinaire, la chenille sortie d'elle-même, a été soumise à l'examen à Montpellier.

Si l'opinion des médecins dont nous parlons est partagée par la faculté, le fait que nous signalons sera une grave leçon sur le danger qu'il y a à inspirer les fleurs ou les insectes se sont reposés.

Nous publions plus loin le nouveau tarif commun Nord-Ardennes-Est immédiatement applicable pour le transport des machines et mécaniques en caisses, en provenance de Bollwiller et de Thann à destination de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 20 juin courant, le nommé Scraphin Toreq, âgé de 54 ans, né en Belgique, demeurant à Roubaix, condamné le 20 mai 1862 par le tribunal correctionnel de Lille à quinze jours d'emprisonnement pour mendicité, actuellement détenu dans la maison d'arrêt de Lille, est expulsé de France.

Cet arrêté sera mis à exécution par la gendarmerie.

Un commencement d'incendie a eu lieu aujourd'hui vers midi, chez la veuve Labitte, (cabaretière rue de la Fosse-aux-Chènes.

Les secours ont été promptement donnés par les voisins et, grâce à cette hou-

reuve circonstance, le feu, qui avait éclaté dans le grenier, a pu être éteint sans causer de grands dégâts.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 17 au 23 juin 1862 inclus.

NAISSANCES.

24 garçons, 13 filles.

DÉCÈS.

Du 17 juin. — Liévine Hannart, 61 ans, journalière, célibataire, Hôpital.

Du 18. — Sophie-Françoise Pauw, 50 ans, ménagère, épouse de Jules Verbeke, Hôpital.

Du 19. — Charlotte Bayart, 17 ans, célibataire, Hôpital.

Du 21. — Jean-Baptiste Lefebvre, 46 ans, tisserand, époux de Charlotte Vandeveldé, Hôpital.

Du 22. — Jules Carrette, 32 ans, scieur de long, veuf de Marie Du Jardin, rue de l'Empereur.

Du 23. — Jean-Baptiste-Joseph Longuépée, 72 ans, sans profession, époux de Sophie Monnier, rue St-Georges. — Angélique Mahille, 27 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Deruez, Hôpital.

Plus 7 garçons et 2 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 22 juin 1862.

Sommes versées par 52 déposants, dont 9 nouveaux. fr. 7,834 »
29 demandes en remboursem. » 7,881 75

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Chemins de fer de l'Est, des Ardennes et du Nord.

TRANSPORTS A PETITE VITESSE.

TARIF COMMUN pour le transport par wagon complet chargé d'au moins 5,000 kilogrammes, ou payant pour ce poids, des machineries et mécaniques en caisses expédiées de Bollwiller et Thann, à destination de Lille, Roubaix et Tourcoing, applicable à partir du 20 juin 1862.

Prix par 1,000 kilogrammes, de gare en gare, y compris les frais de chargement, de déchargement, et les frais de gare, tant au départ qu'à l'arrivée aux points de jonction.

Des stations ci-après aux stations ci-contre.	Lille.		Roubaix.		Tourcoing.	
	Distance	PRIX.	Distance	PRIX.	Distance	PRIX.
Bollwiller . . .	668	62 ¹⁰	676	63 ¹⁰	679	63 ⁴⁰
Thann	671	62 70	679	63 40	682	63 70

Les expéditions de ou pour une station non dénommée ci-dessus, comprise entre deux stations dénommées, jouiront du bénéfice du présent Tarif, en payant pour la distance entière, depuis la dernière station dénommée, située avant le lieu de départ, jusqu'à la première station dénommée située après le lieu de destination, si la taxe, ainsi calculée, est plus avantageuse pour les expéditeurs que celle des Tarifs généraux ou spéciaux des Compagnies associées.

CONDITIONS.

Le présent Tarif n'est applicable qu'aux expéditions faites par wagon complet chargé d'au moins 5,000 kilogrammes.

Toute expédition inférieure à 5,000 kilogrammes est taxée d'après les tarifs généraux ou spéciaux des diverses Compagnies, à moins que l'expéditeur n'ait avantage à payer une taxe calculée sur un poids minimum de 5,000 kilogrammes par wagon.

A raison des réductions consenties par les Compagnies, et conformément à leur cahier des charges, le délai ordinaire pour l'expédition et le transport pourra être dépassé de huit jours, sans que, pour ce surcroît de délai, les Compagnies soient soumises à aucune indemnité.

La Compagnie expéditrice seule perçoit

un droit d'enregistrement de 0,10 cent. par expédition.

Les conditions des Tarifs généraux des diverses Compagnies sont applicables au présent Tarif, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

AVIS IMPORTANT. — Les expéditeurs auront toujours le choix entre les prix et conditions du présent Tarif et les prix et conditions des Tarifs généraux ou spéciaux des diverses Compagnies.

Nota. — Les prix du présent Tarif commun ne seront applicables qu'autant que l'expéditeur en aura fait la demande expresse sur sa déclaration. A défaut de cette demande préalable, l'expédition sera taxée de droit aux prix et conditions des Tarifs généraux de chaque Compagnie.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 23 juin 1862.

Rien jusqu'ici, malgré les affirmations des journaux étrangers, ne prouve que les élections générales soient ajournées indéfiniment.

Malgré les affirmations de plusieurs journaux, la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie, par la Russie et par la Prusse, est loin d'être accomplie.

On assure que Mgr Dupanloup sera très prochainement nommé cardinal. Il a reçu à Rome un accueil très sympathique et le nombre des nobles étrangers qui lui ont fait visite est considérable.

On annonce le prochain départ de M. Jurien de la Gravière pour la Vera-Cruz, comme chargé de nouveaux pouvoirs diplomatiques.

M. le marquis de Lavalette a dû présenter hier au Saint-Père, M. le général de Montebello.

Quelques personnes ont cherché à répandre hier à la Bourse le bruit de la prise de Mexico par les français. Cette nouvelle invraisemblable n'a pu obtenir le succès qu'en attendant sans doute ceux qui avaient intérêt à la répandre.

Le journal la France, qui paraît du 5 au 10 juillet, aura pour rédacteur en chef M. de la Guéronnière et pour rédacteurs principaux MM. de la Ponterie, Cohen et Joncières. La partie littéraire sera confiée à M. Merimee.

On estime que plus de 40,000 personnes de Paris, de province et de l'étranger ont visité hier dimanche le Musée de Napoléon III (collection campana), au palais de l'Industrie.

Les exposants français sont désormais corrigés de la manie d'aller porter leurs produits à Londres. Une pétition qui doit être adressée au prince Napoléon exprimera les plaintes unanimes relatives à la parcomie avec laquelle les a traités la commission internationale.

Les affaires d'Allemagne prennent une tournure assez grave et malgré le peu d'intérêt qu'on y attache on ne peut s'empêcher de constater avec les journaux prussiens la violation du territoire de la Hesse par les troupes du roi Guillaume. Si ce fait est réel l'électeur de Hesse-Cassel ne manquera pas de protester énergiquement contre cette violation du droit fédéral allemand.

A Londres, le travail du jury touche à son terme. Tous les rapports sont terminés. Si la France obtient, dans la distribution des récompenses, une part convenable pour celles de ses industries qui ont figuré à l'Exposition, ce n'aura pas été sans peine.

On dit que, dans plus d'une occasion,

reau et à ses ateliers. Jusque là, on l'avait vu sans cesse ou dans la chambre de sa femme, ou seul dans la sienne et abîmé dans sa douleur, ou après de ses enfants, qu'il couvrait de larmes, de baisers et de caresses. Lui, si vif, si bouillant d'ordinaire, il était devenu sombre, taciturne et doux. Il passait des heures entières auprès de Suzanne, lui souriant avec amour et renaissant à l'espoir quand elle paraissait se trouver mieux. Souffrait-elle, au contraire, avait-elle la fièvre et le délire, il pleurait comme un enfant, retiré dans quelque coin obscur ou cache dans les rideaux du lit. C'était aussi comme un enfant docile qu'il se laissait; dans ces moments-là, emmener par sa sœur loin du spectacle qu'il n'avait pas la force de supporter.

Ce n'est point dans la vie quotidienne qu'on juge bien de l'énergie d'un caractère. Il faut, pour qu'elle éclate, les circonstances exceptionnelles, les heures d'épreuve et d'anxiété. Maurice, l'homme impétueux, au tempérament robuste, plein de courage contre les dangers personnels, n'avait plus que faiblesse en présence d'une grande douleur morale. Elise, au contraire, la femme d'usage et résignée, passait dans cette douleur même la finet et la constance. Plus elle souffrait, plus elle sentait vivement celles devaient être les souffrances de son frère, et plus elle concentrait en elle-même son inquiétude et son chagrin pour rendre un peu d'espoir à Maurice. Et, en effet, en lui voyant l'air si tranquille, lui qui connaissait son attachement pour Suzanne, il était moins triste et moins tourmenté. Elise avait d'ailleurs de si consolantes paroles, le désir d'être utile la rendait si éloquente, et ses soins pour la malade étaient si ten-

dres et si ingénieux, que l'admiration et la reconnaissance pour cet infatigable dévouement distraient parfois Maurice de ses sombres pensées.

« Elise, tu es un ange, une sainte. » lui disait-il un jour, repétant ainsi sans le savoir les paroles adressées par Suzanne à son amie le soir des noces de Clotilde.

Et Suzanne, qui l'entendait de son lit de douleur, confirmait ces mots par un faible sourire et un regard empreint de gratitude.

Ce même sourire, ce même regard, elle les adressait à son amie en s'éveillant de ce sommeil que nous avons vu Elise épier si attentivement.

« Quoi! lui dit-elle d'une voix faible, tu ne vas pas même te reposer quand je dors!... C'est mal; tu te rendras malade, et alors qui me soigneras? »

— Prends d'abord ceci, répliqua Elise en lui présentant une potion, je te répondrai ensuite.

— Merci, ma sœur! comment vont mes enfants? — Très bien; ils sont enchantés, parce qu'ils espèrent te voir bientôt.

— Pauvres petits! quand les embrasserai-je? — Dans deux ou trois jours, si tu continues de te trouver mieux; mais, pour cela, il faut un repos et un silence absolus.

— Tu me fermes toujours la bouche! laisse-moi donc au moins te remercier.

— De quoi, bon Dieu? n'est-ce pas à moi-même que je rends service en veillant auprès de toi? Tu sais bien que je serais malheureuse si je ne te vois pas quand tu souffres.

Et elle lui effleura les lèvres d'un baiser.

« Bonne Elise! reprit Suzanne. Tu crois

peut-être que j'ignore tes soins pour mes enfants? Christine m'a dit ce matin que, quand tu me quittes dans la journée, c'est pour jouer avec eux et dissiper, en chantant et en leur racontant des histoires gaies, l'impression de tristesse et de frayeur que leur laissent l'agitation et les larmes de Maurice.

— Christine a eu tort de te parler de tout cela. Te voilà tout émue à présent. Que dirait le médecin s'il te voyait pleurer? — Oh! des larmes si douces ne font que du bien. Je suis heureuse, mon Elise, bien heureuse de me sentir mieux. Voistu, j'avais peur de mourir! »

Elise détourna la tête pour cacher son émotion. Suzanne s'en aperçut, et reprit après une pause :

« Que ce mot ne t'effraie point. Je ne craindrais pas la mort s'il ne s'agissait que de moi! Mais Maurice, mais Céline et Paul! Pauvres enfants! leur père ne saurait pas les clever; le chagrin n'aurait peut-être son caractère déjà irascible. Il est bon, mais trop vif; il les intimiderait au lieu de les encourager, et ma petite Céline surtout serait malheureuse. Tu connais sa sensibilité; elle a besoin de ménagements et de caresses; privée de sa mère, que deviendrait-elle? »

— Suzanne, dit Elise avec un accent doux et solennel à la fois, elle ne restera pas sans mère; au besoin, moi, je lui en s'rvirais... Mais pour quel des suppositions? ajouta-t-elle bientôt en s'efforçant de sourire. On dirait que nous nous l'usons à nous émouvoir inutilement.

« A ces mots, elle reprit sa place et son livre pour forcer la malade au silence.

Mais, au lieu de lire, elle se mit à réfléchir aux paroles de Suzanne; le cœur oppressé d'un lugubre pressentiment, elle

promit à Dieu que, s'il rappelait à lui la jeune mère, elle la remplacerait auprès des enfants orphelins. Oubliait-elle les paisibles rêves de dévouement, d'amour et de bonheur éclo dans son âme depuis six mois, ou les sacrifiait-elle comme elle en avait déjà sacrifié d'autres plus chers? — Bientôt Maurice entra; il tenait à la main une lettre ouverte. Il s'avança sur la pointe des pieds jusque près du lit, et voyant que Suzanne ne dormait pas, il dit d'un air joyeux.

« De bonnes nouvelles d'Espagne. Tiens, Elise. — Une lettre d'Albert! Clotilde... — Clotilde a joué à son mari le tour de lui donner deux enfants, rien que ça. — Ciel! deux jumeaux! » s'écrièrent à la fois Elise et Suzanne.

Puis Elise ajouta d'une voix tremblante d'inquiétude :

« Et elle-même? comment a-t-elle supporté? — Bien, très bien; mais dépêche-toi de lire. »

Et elle lut ce qui suit :

« Mon cher Maurice ! — Clotilde vient d'accoucher de deux enfants, un garçon et une fille; le garçon est très fort, la petite fille a l'air d'une poupée, mais paraît bien portante. Ma pauvre Clotilde a beaucoup souffert, et j'ai été inquiet un moment; par bonheur, tout s'est bien passé, et maintenant elle est rayonnante de joie. Je te quitte pour retourner auprès d'elle; à bientôt des nouvelles plus détaillées. — Notre mère, ma femme et moi nous t'embrassons de tout cœur, mon cher Maurice; mille baisers à Elise et à ma bien-aimée sœur Suzanne. Dieu veuille la

guérir bientôt pour que vous partagiez notre bonheur! Oh! je ne me doutais pas que je serais si ému et si content d'être père.

Remercie Elise de son exactitude à nous donner des nouvelles; pourquoi sommes-nous si éloignés, pourquoi ne puis-je voir notre chère malade et la soigner avec vous? — ALBERT DUBREUIL. »

Cette lettre, où la joie paternelle était tempérée par l'inquiétude du frère pour la sœur, inquiétude qu'il s'efforçait pourtant de dissimuler, répandit une douce satisfaction dans les cœurs de nos trois amis. Laissons Maurice auprès de Suzanne, Elise court annoncer à Céline et à Paul que le bon Dieu leur avait envoyé un petit cousin et une petite cousine, et leur distributeur des bons prétextes arrivés d'Espagne. Les enfants sautèrent de joie et accablèrent de caresses, et Paul lui demanda s'il verrait bientôt son petit cousin.

« Si tu es bien sage, il viendra te voir quand il sera plus grand et qu'il saura parler. — Et grand-maman, quand reviendra-t-elle? — Je ne sais pas. Tu l'aimes donc bien, ta grand-maman? — Oh! oui, mais j'aime encore mieux tante Elise. »

Et, grimpa sur ses genoux, il l'embrassa de toutes ses forces.

(La suite au prochain numéro.)

KERMESSES.

Dimanche 29 juin.

Bauvin, Gruson, Hantay, Illies, Linselles, Lomme, Mons-en-Barœul, Santes, Sainghin-en-Weppes.